

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

ALZONNE - Commune

Séance du lundi 15 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_070

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	16	16
Date de la convocation : 10/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Anne-Marie DENUC Nathalie ENCINAS Thibault FORT Cyril GILLIS Anaïs JEANET Marianne LEPRÊTRE Christelle LOGEAS Jean LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard RUMEAU Jacques TISSEYRE Brigitte VIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Bernard GIEULES Leila REGRAGUI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Brigitte VIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature d'un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public du site de télécommunication sis 11170 ALZONNE

Considérant que la commune d'Alzonne a conclu le 1er janvier 2020 avec la société INFRACOS une convention d'occupation du domaine public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après "la convention".

Constatant que la société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la société SFR et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la commune d'Alzonne, titulaire du domaine, d'une deuxième part la société INFRACOS et d'une troisième part la société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la société INFRACOS vers la société SFR.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune d'Alzonne, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération et à prendre au nom et pour le compte de la commune d'Alzonne, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Brigitte VIEU
Secrétaire de séance